Image not found or type unknown

Pensions alimentaires enfants majeurs

Par **Txistou33**, le **28/02/2015** à **11:41**

Bonjour,
je suis divorcé depuis 22 ans, j'ai acquitté toutes ces années une pension alimentaire.
Les enfants ont aujourd'hui près de 25 ans , j'ignore tout de leurs conditions de vie.
Quels sont les justificatifs qu'elles doivent me fournir pour continuer à payer la pension?
J'ai reçu cette année un papier déchiré en 2 qui voudrait représenter une inscription à des cours par correspondance et l'affirmation de leur mère déclarant que la seconde est en recherche d'emploi.
Pouvez vous me dire ce que je suis suis en droit de réclamer ?
Je suis perplexe et ne sais la conduite à adopter.
Merci de vos réponses.Cordialement

Par **domat**, le **28/02/2015** à **14:14**

bjr,
il faut relire le jugement du JAF relatif aux pensions alimentaires que vous devez à vos filles et en particulier à partir de leur majorité.
vous pouvez également saisir le jaf pour obtenir la suppression ou la diminution de la pension.
vous pouvez dès à présent, demander à leur mère de vous envoyer les preuves de l'assiduité aux cours par correspondance (en règle générale, il y a des devoirs à envoyer régulièrement) et pour l'autre les preuves de sa recherche d'emploi.
vous lui indiquez qu'en cas de réponse insatisfaisante, vous saisirez le jaf pour obtenir la suppression de leurs pensions alimentaires.
cela devrait provoquer des réactions.
cdt

Par **Txistou33**, le **28/02/2015** à **17:34**

Bonjour Domat,
merci pour votre réponse très claire. Le jugement de divorce daté de 1993 ne précise rien quant à la majorité des enfants.Leur mère m'a maintenu toujours éloigné, leur demandant de refuser de venir enfants chez moi, m'a vilipendé tant et plus. J'ignore tout de leur vie(social, mariage éventuel, adresse, n° tel, revenus).Je reçois une fois l'an un certificat de scolarité jusqu'alors inattaquable pour l'une et ces dernières années un rendez vous à la mission locale pour l'autre. Cette année dépasse tout en indigence de justifs. J'ai l'impression de

l'organisation d'une arnaque dont je suis le pigeon et pour laquelle je ne vois pas de fin.
Je vais commencer par la lettre, un peu dubitatif car elle n'a jamais répondu depuis 23 ans à aucune de mes demandes.
Une action auprès du JAF remettrait en effet tout sur la table,avec cependant le risque d'en prendre encore plus.Je n'ai aucun élément concernant leur vie ou leur train de vie.Merci encore pour votre réponse.Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés